



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 mai 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 24 Avril 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 12 Mai 1997

Désignation des Délégués dans les organismes extérieurs (IPSO 79)

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,
M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire
MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard
NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia
LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M.
Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude
VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène
ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Afin de se conformer aux dispositions législatives en vigueur (Article L 128.1 du code du travail), ainsi qu'aux instructions du Comité Départemental d'Insertion par l'Economique (CDIE) et de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi et de la Formation (DDTEFP), suite à la décision de son Assemblée Générale du 11 décembre 1196, l'association Adis a décidé de transférer les activités liées à son agrément association intermédiaire, sur une nouvelle association indépendante. "Association d'Insertion par la Solidarité en Deux-Sèvres" (IPSO 79).

Cette association a pour but :

- 1) La réinsertion professionnelle et sociale des publics en difficultés, en particulier des demandeurs d'emploi, des allocataires du RMI et des jeunes en difficultés.
- 2) L'aide aux demandeurs d'emplois en leur facilitant les contacts avec d'éventuels employeurs.
- 3) Le soutien et la solidarité vis à vis de tous ceux éprouvant des difficultés à trouver un emploi et à s'insérer dans le tissu économique Deux-Sévrien.

Le siège social de l'Association est fixé au 65 avenue de Limoges - 79000 NIORT.

L'association est composée de :

- personnes physiques
- représentants du Conseil Général
- représentants des communes principales, chefs-lieux de cantons concernés par les activités de l'association
- représentants de la Fédération des Métiers du Bâtiment
- représentants du secteur des Métiers.

Le Conseil d'Administration est composé d'un représentant de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- désigner Monsieur le Maire de la Ville de Niort ou son représentant -Madame Françoise GAILLARD et à défaut Monsieur Alain BAUDIN- pour siéger au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'Association IPSO 79.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
Contre : 0

Abstention : 0
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)